

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DLH 169-1 Réalisation ZAC Paul Bourget - lot 6 (13e) d'un programme de construction de 38 logements intermédiaires par ELOGIE-SIEMP.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 38 logements intermédiaires à réaliser par ELOGIE-SIEMP, ZAC Paul Bourget - lot 6 (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation par ELOGIE-SIEMP du programme de construction comportant 38 logements intermédiaires ZAC Paul Bourget - lot 6 (13e) ;

Article 2 : Dans le cadre de la démarche « bâtiments durables », le projet devra respecter les objectifs du Plan Climat Air Énergie de Paris en termes de performance énergétique et les exigences de certification de l'opération.

Article 3 : Quatre des logements seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris pour une durée de 55 ans.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO